

BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

=====

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

- 1.1. Équilibre du budget primitif
- 1.2. Répartition du budget par nature
- 1.3. Répartition du budget par fonction

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 2.1. Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

- 3.1. Les dépenses d'investissement
- 3.2. Le financement de l'investissement

4. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

5. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

6. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

7. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le 7 mars dernier le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal en séance. A l'occasion de cette présentation, au cours de laquelle chaque groupe politique a pu s'exprimer, la note présentée a permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2018 de la Ville.

Ce budget primitif pour l'année 2018 présente donc les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par rapport aux exercices précédents. Ce budget 2018 s'inscrit surtout dans la continuité d'une volonté affirmée de poursuivre un programme d'investissement nécessaire et ambitieux, intégrant un environnement économique contraint, en respectant les engagements pris en début de mandature par la Majorité municipale et en prenant pleinement en compte les objectifs de notre Agenda 21 renouvelé.

Depuis quelques années, l'équipe municipale porte, en effet, des choix parfois difficiles mais qui ont permis de garantir une gestion financière saine de notre Ville, notamment grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ce sont précisément ces initiatives et les changements de méthodes, qui ont permis de continuer à investir pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Ce budget primitif 2018 à la fois dynamique et raisonnable, volontariste et réalisable, ne pèsera pas sur les Vincennois puisqu'il sera mené à bien sans augmenter les taux de fiscalité. Cet équilibre nous le devons à l'adhésion de tous y compris celle des services municipaux, eux aussi largement sensibilisés à ces enjeux. C'est donc l'effort commun qui a prévalu dans l'élaboration de ce budget afin que dans ce contexte économique contraint et socialement incertain, l'équipe municipale puisse rassurer les Vincennois dans sa capacité à croire en l'avenir.

Pourtant, les budgets municipaux ne dépendent pas uniquement de notre rigueur quotidienne et de nos choix puisqu'ils sont également soumis aux décisions de l'Etat, du législateur et, bien entendu, de la situation économique nationale et européenne.

Ce budget primitif 2018 s'inscrit, nous le savons, dans un contexte de croissance encore fragile et d'une stabilisation des concours de l'Etat. Cette année, un élément supplémentaire vient également complexifier ce contexte déjà peu favorable : le pacte financier entre l'Etat et les collectivités.

Mais le sens des responsabilités qui est le nôtre, l'intérêt général et la qualité du service public et du cadre de vie que nous voulons pour les Vincennois, le soin particulier que nous portons à l'harmonie sociale, doivent plus que jamais continuer de guider notre action pour honorer la confiance qu'ils nous ont témoignée. Cet engagement pour notre Ville et cette gestion réfléchiée et constante de nos finances locales doivent nous permettre de poursuivre l'ambition partagée que nous avons pour Vincennes.

1.1 Équilibre du budget primitif

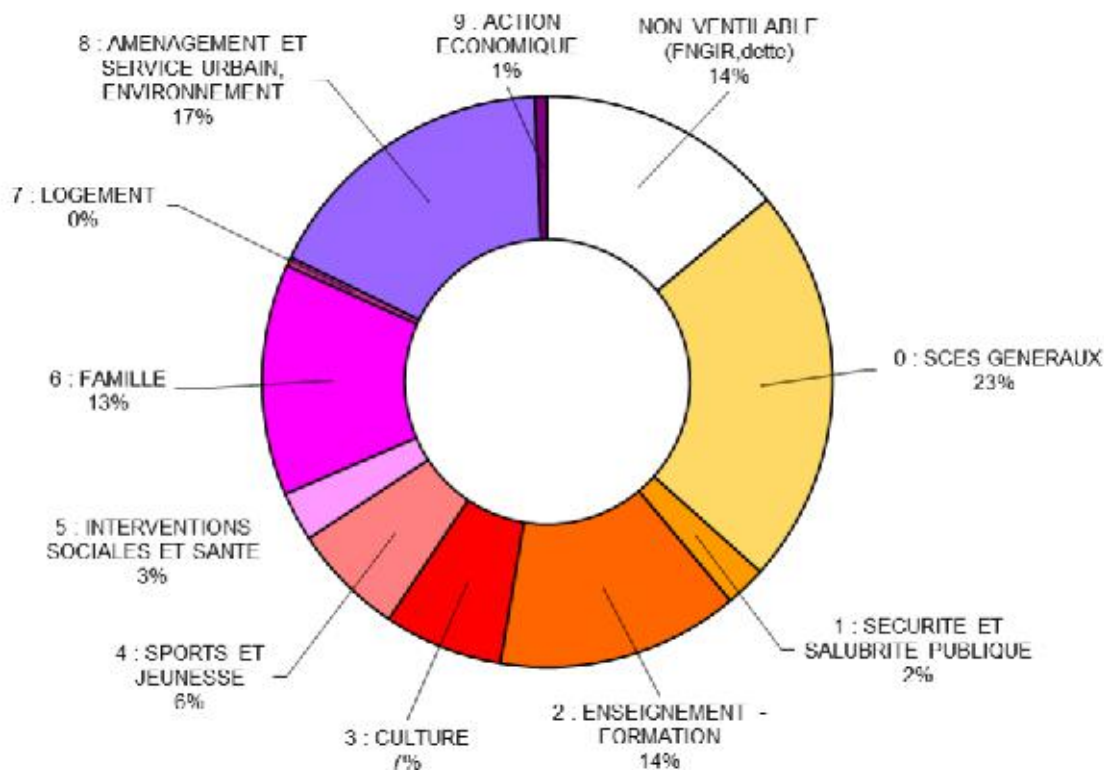
Le budget principal 2018 de la ville de Vincennes s'élève **en mouvements réels** à **118,9 M€** :

- 77,7 M€ en section de fonctionnement
- 41,2 M€ en section d'investissement

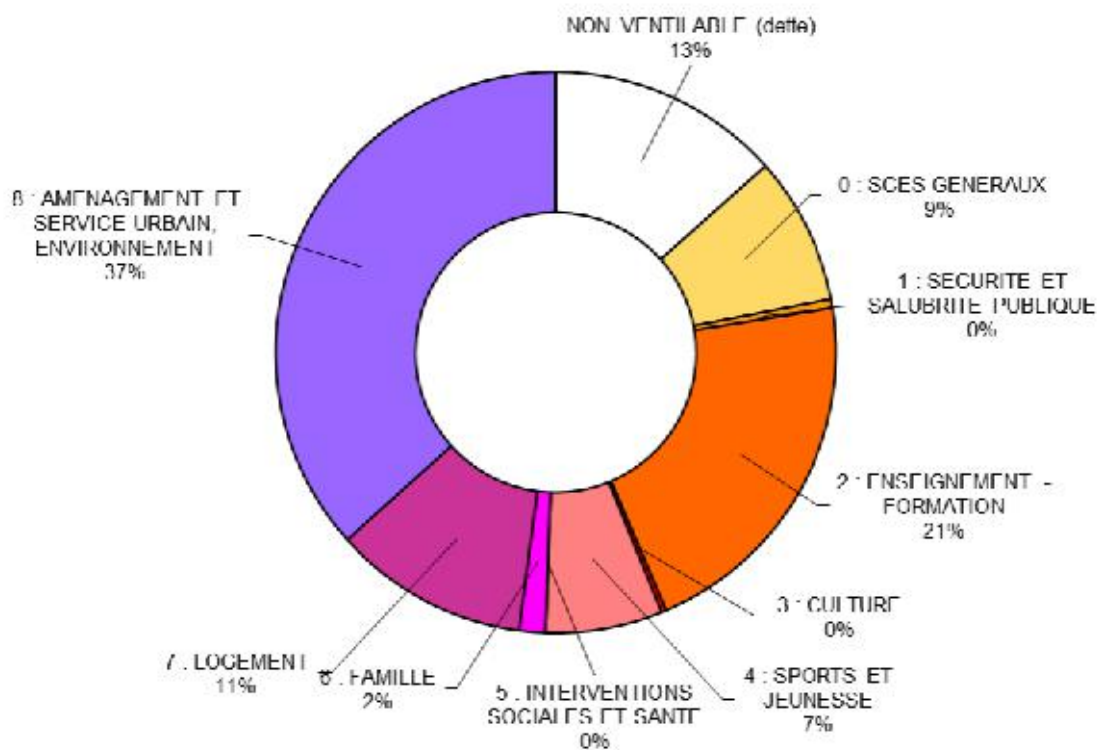
SYNTHESE BP		Recettes	%/N-1	Dépenses	%/N-1
FONCT.	Mouvements réels	88 194 836	1.3%	77 664 470	-0.4%
	Mouvements d'ordre entre sections	245 400	-79.5%	10 775 766	4.9%
	Total	88 440 236	0.2%	88 440 236	0.2%
INV.	Mouvements réels	30 676 727	-6.3%	41 207 093	-1.5%
	Mouvements d'ordre entre sections	10 775 766	4.9%	245 400	-79.5%
	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 663 600	-22.4%	1 663 600	-22.4%
	Total	43 116 093	-4.5%	43 116 093	-4.5%
TOTAL	Mouvements réels	118 871 563	-0.8%	118 871 563	-0.8%
	Mouvements budgétaires	131 556 329	-1.4%	131 556 329	-1.4%

1.3 Répartition du budget par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement :



Dépenses réelles d'investissement :



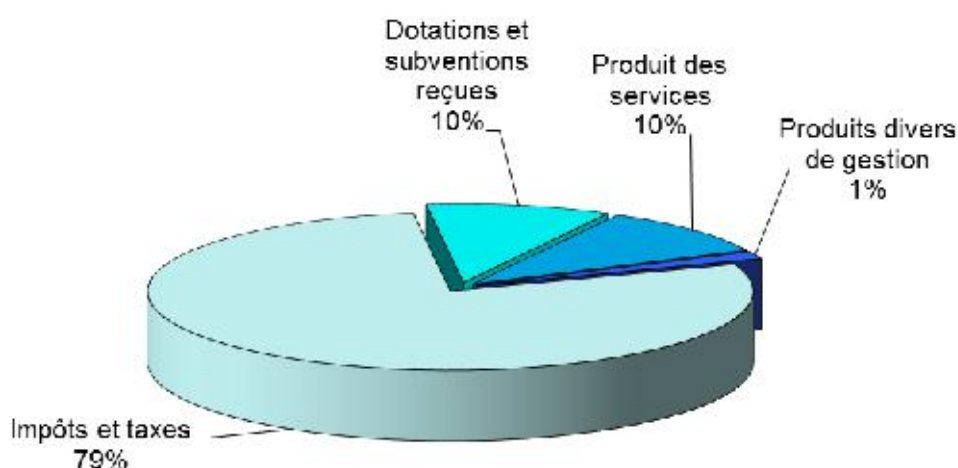
2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de **88,2 M€**, les recettes réelles de fonctionnement progressent légèrement par rapport au budget primitif 2017 (+1,3%).

RECETTES REELLES FONCT	BP N-1	Propositions 2018	Evolution
Impôts et taxes	69 556 684	69 316 360	-0,3%
Produit des services	6 330 677	8 830 970	39,5%
Dotations et subventions reçues	8 930 288	8 712 395	-2,4%
Produits divers de gestion	2 234 589	1 335 111	-40,3%
Total	87 052 238	88 194 836	1,3%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



2.1.1 Les impôts et taxes

Principale ressource de la Ville à hauteur de 79% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de **69,3 M€** se stabilise par rapport au budget primitif 2017 (-0,3%).

Cette stabilisation résulte essentiellement d'une nouvelle comptabilisation des droits de stationnement, désormais considérés comme des redevances, donc imputés au chapitre 70 des produits des services. Hors impact de ce transfert, le poste augmente de 2,1%.

Elément clé du calcul de la fiscalité directe, les bases d'imposition des contributions directes ont été estimées à partir d'hypothèses prudentes en l'absence de communication des bases prévisionnelles par la Direction Générale des Finances Publiques

lors de la préparation du budget :

- Une actualisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation constatée de novembre 2016 à novembre 2017 de 1,2% après une revalorisation moindre les années précédentes selon les anciens mécanismes (+0,4% en 2017 et 1% en 2016).
- Une évolution physique des bases nulle pour les taxes d'habitation et foncières (plusieurs réformes nationales rendent particulièrement difficiles une estimation précise des bases 2018).

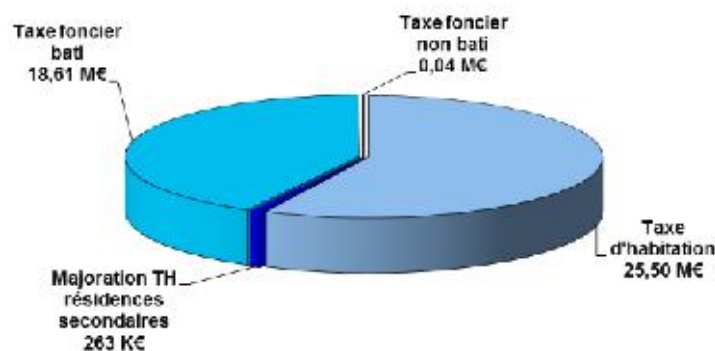
	Bases 2017 définitive	Bases 2018 prévisionnelles	% évolution
Taxe d'habitation	111 906 077	113 248 950	1,2%
Foncier bâti	98 430 524	99 611 690	1,2%
Foncier non bâti	49 265	49 856	1,2%
Total	210 385 866	212 910 496	1,2%

Pour 2018, en dépit de contraintes financières qui ne cessent de progresser, il sera proposé au conseil municipal de reconduire pour la 3^{ème} année consécutive les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières.

	Taux 2017	Taux 2018	Taux moyens national
Taxe d'habitation	22,52	22,52	24,47
Foncier bâti	18,68	18,68	21,00
Foncier non bâti	71,24	71,24	49,46

Par ailleurs, la Ville maintient sa politique volontariste d'abattements très favorable afin de rendre une politique fiscale plus juste et équitable.

	Produit fiscal 2017 définitif	Produit fiscal 2018 prévisionnel	% évolution
Taxe d'habitation	25 201 249	25 503 664	1,2%
Foncier bâti	18 385 031	18 607 464	1,2%
Foncier non bâti	35 096	35 517	1,2%
Total	43 621 376	44 146 645	1,2%



Si l'on ajoute le produit supplémentaire prévisionnel lié à la majoration de taxe d'habitation des résidences secondaires (263 K€), le produit global de fiscalité directe atteint 44,4 M€ pour 2018. Son évolution est en légère augmentation de 1,2% par rapport produit fiscal définitif 2017.

On notera que l'année 2018 marque la mise en œuvre du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale avec une première phase d'allègement de 30% de leur cotisation pour les contribuables bénéficiaires. En 2020, ce dispositif fiscal devrait s'appliquer à 11 061 foyers fiscaux vincennois, soit 48% des contribuables. Cette réforme s'avère neutre pour les finances de la Ville jusqu'en 2020 dans la mesure où un mécanisme de dégrèvement sera instauré : l'Etat se substituant aux contribuables dans le paiement de leurs impositions. Au regard de son impact financier, la Ville est attentive aux discussions en cours sur les scénarios envisagés par le gouvernement pour remplacer à terme la taxe d'habitation.

Les autres ressources fiscales attendues en 2018 se décomposent comme suit :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le poste affiche 13 M€ correspondant au montant définitif 2017.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : estimé à 5,4 M€ avec un taux constant (5,25%) et une augmentation de l'assiette fiscale (+1,2%), son produit reste perçu par la Ville jusqu'en 2020 ; toutefois, un reversement de fiscalité au Territoire est prévu pour 3,4 M€ afin de tenir compte du coût de gestion des ordures ménagères transféré.
- Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : évalué à 5 M€ contre 4,8 M€ en 2017, le dynamisme de ces recettes s'explique essentiellement par la forte reprise des transactions immobilières sur le marché vincennois et des taux d'intérêts qui restent favorables.
- Les droits de stationnement : la recette est désormais prévue au chapitre 70 suite à la réforme applicable à compter du 1er janvier 2018. Seules les recettes encaissées au titre de décembre 2017 (110 K€) sont encore inscrites sous forme de ressources

fiscales.

- La taxe sur la consommation finale d'électricité : avec un produit prévisionnel de 870 K€, la recette est en progression de 3,6% par rapport au budget primitif 2017 et ajustée au niveau de réalisation 2017.

2.1.2 Les produits de services et du domaine

D'un montant de **8,8 M€** et désormais second poste de recettes, les produits de service et du domaine connaissent une hausse exceptionnelle de 39,5% par rapport au budget primitif 2017 qui résultent essentiellement de la comptabilisation au sein de ce chapitre des recettes de stationnement inscrite auparavant au chapitre 73. Hors impact de ce flux financier, l'enveloppe diminue de 1,8%.

Parmi, les principales variations des produits de services figurent :

- Les recettes tarifaires de la petite enfance : d'un montant de 3,2 M€, stabilisé au niveau de réalisation 2017.
- Les recettes tarifaires du stationnement : estimées à 2,6 M€, liées aux nouvelles modalités de gestion des recettes de stationnement dans le cadre de la dépenalisation du stationnement payant à compter du 1er janvier 2018.
- Les redevances d'occupation du domaine public : évaluées à 220 K€, soit une hausse de 63% qui s'explique notamment par le versement de deux années de recettes par certains opérateurs de réseau (gaz, électricité, télécommunication...)
- Le remboursement du personnel mis à disposition au Territoire estimé à 307 K€, en hausse de 75,4% en raison de la comptabilisation de frais au titre de 2017 et 2018.
- La refacturation au SIVU des frais engagés par la Ville pour 2018 inscrites pour 55 K€ contre 394 K€ en 2017 (suite au dégrèvement des taxes foncières), en diminution de 86%.

2.1.3 Les dotations et subventions reçues

D'un montant global de **8,7 M€**, les dotations et subventions reçues poursuivent une diminution de 2,4% en 2018 en dépit de la suppression de la contribution au redressement des finances publiques.

A compter de 2018, la dotation forfaitaire évoluera comme tous les ans en fonction de la population d'une part et de l'écrêtement d'autre part qui sert à financer la

péréquation verticale (DNP, DSU et DSR). Aussi, la dotation pour la Ville est estimée avec prudence à 4,6 M€, en baisse de 3,2% tenant compte de l'écrêtement et de la hausse de population.

En 2018, le montant total des compensations fiscales se stabilise à hauteur de 627 K€ sous l'effet de la hausse de la compensation d'exonération de taxe d'habitation (+25 K€) qui fait l'objet d'un reversement l'année suivante calculé sur le montant des exonérations accordées en 2017. Les autres compensations (dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle, compensation de taxe foncières...) servant de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat diminuent (-20 K€).

Le FCTVA à percevoir résultant des dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie est estimé à 45 K€, en diminution de 78% car liée au montant des dépenses éligibles (266 K€).

Autre composante de ce poste, les participations reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques (Etat, régions, département et organismes divers) sont estimées à 3,4 M€ contre 3,3 M€ au budget primitif 2017. Elles proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de 3,2 M€ au titre de la prestation de service de la petite enfance.

2.1.4 Les produits divers de gestion

Ce poste, évalué à **1,3 M€**, diminue fortement de 40,3%, résultant essentiellement de l'encaissement en 2017 d'une recette exceptionnelle de 1 M€ correspondant au loyer capitalisé du 59 rue de la Jarry. Hormis cet effet, le chapitre évolue de +8,3%, avec :

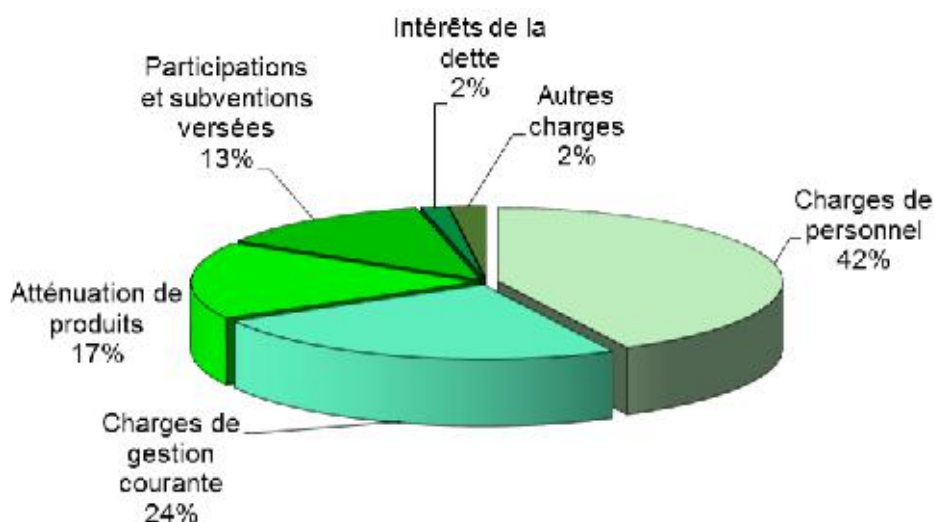
- La progression des recettes des redevances versées par les délégataires de services publics (+29 K€)
- L'encaissement de donations versées par le fonds de dotation créé en 2017 (+30 K€)
- L'encaissement du produit de la vente aux enchères de matériels d'occasion (+39 K€).

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 77.7 M€ en 2018 et diminuent légèrement par rapport au BP 2017 (0,3%).

DEPENSES REELLES FONCT	BP N-1	Propositions 2018	Evolution
Charges de personnel	33 731 586	33 019 899	-2.1%
Charges de gestion courante	18 437 710	18 961 481	2.8%
Atténuation de produits	13 124 233	13 082 233	-0.3%
Participations et subventions versées	9 924 379	9 790 819	-1.3%
Charges financières	1 746 100	1 195 100	-31.6%
Autres charges	1 009 371	1 614 938	60.0%
Total	77 973 379	77 664 470	-0.4%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



2.2.1 Les charges de personnel

La prévision des dépenses de personnel évaluée à 33 M€ pour l'exercice 2018 tient compte des efforts en matière de maîtrise de la masse salariale, ainsi que des évolutions règlementaires :

- La mise en place d'une indemnité compensatrice de la CSG (227 K€)
- La baisse de la cotisation patronale URSSAF maladie pour les personnels titulaires

qui passe de 11.5% à 9.88%.

- La hausse de la cotisation patronale URSSAF maladie pour les personnels non titulaires qui passe de 12.89% à 13%
- La mise en place de la journée de carence pour les agents en congé de maladie ordinaire (-74K€)

Le Glissement Vieillesse Technicité reste également maîtrisé à 116K€.

2.2.2 Les charges de gestion courante

D'un montant de **19 M€**, ce poste enregistre une hausse de 3,8% par rapport à 2017. Ces charges correspondent aux achats, aux services extérieurs et aux frais de fonctionnement quotidien de la collectivité, dont les principales évolutions portent sur :

- Les contrats de prestations de services (+390K€), liés d'une part à la conclusion d'un nouveau contrat de délégation de service public pour le stationnement qui entraîne une hausse de 790 K€ (nouveau contrat, remboursement VNC Indigo, frais de gestion) et d'autre part à la baisse des frais liés à la gestion du Dôme (390K€) intégrés dans un budget annexe depuis septembre 2017.
- Les frais de nettoyage des locaux (+158 K€), en raison de la revalorisation des marchés, de la prise en compte de nouvelles prestations (groupe scolaire Mirabeau, local de dépôt des archives dans le bâtiment cœur de ville, décapage du centre Pompidou).
- L'entretien de la voirie (+157K€), lié notamment à la reprise en émulsion de la voirie de l'avenue du Château.
- Les achats de prestations de service (+126K€), qui regroupent diverses prestations extérieures parmi lesquelles on peut noter : la mise en œuvre de manifestations (66K€) telles que la chasse au trésor ou le son et lumière de fin d'année ; l'évolution des procédures numériques (25K€) ; la contractualisation d'une assistance à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la valorisation numérique du patrimoine (15K€).
- Les locations de matériels (+116K€), permettant d'assurer la sécurité et le bon déroulement des manifestations : fête de la musique et festival Amérique (+77K€) ; son et lumière de fin d'année (+30K€) ; journée des rêves, des associations, festival Afrique en marche, exposition Vincennes aquarelle (+22K€).
- L'entretien des bâtiments publics (+58k€), tient compte des revalorisations des marchés des intervenants extérieurs et est à comparer avec la diminution des

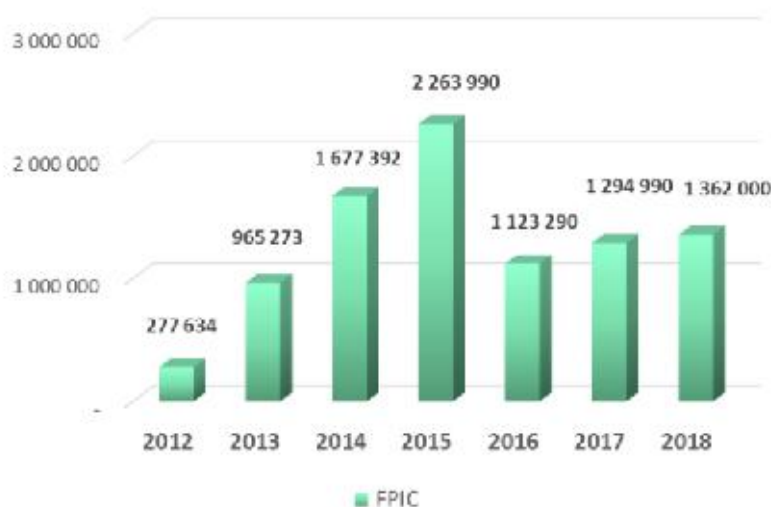
acquisitions de matériel (-76K€).

- Les taxes foncières (-276K€), en raison du transfert sur le budget annexe du Dôme de la taxe (81K€) et de la baisse de la taxe sur la cité industrielle (130k€), en 2017, elle était assortie d'un rappel sur 2015 et 2016.

2.2.3 Les atténuations de produits

Estimé à **13 M€**, le poste connaît une légère diminution (-0,3%) et se décompose comme suit :

- La contribution communale au Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR), d'un montant figé à 8,3 M€.
- Le reversement partiel de TEOM (-25K€), fixé à hauteur de 3,4 M€ au titre du transfert du coût de la gestion des ordures ménagères est en diminution de 25K€ par rapport au estimation du budget primitif 2017.
- Le prélèvement au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), évalué à 1,3 M€.



- Le remboursement du forfait post-stationnement aux redevables suite à des litiges est estimé à 20 K€.

2.2.4 Les participations et subventions versées

Après avoir vu en 2017 une baisse de 24% due au transfert de charge vers le Territoire, ce poste reste à hauteur de **9,7 M€**, et affiche une légère diminution (-1,3%) qui résulte à la fois :

- D'une baisse de la participation de fonctionnement au SIVU (-240K€)
- D'une hausse de la subvention versée à la Caisse des écoles (+84K€) ; et de la contribution à l'exploitation des plateformes Vélib et au syndicat Autolib (+100K€) ; d'une hausse de la contribution au Fonds de compensation de Charges transférées du Territoire Paris Est Marne et Bois (+40K€).

2.2.5 Les charges financières

En 2018, Les frais financiers sont prévus à hauteur de **1,2 M€**. Cette prévision en baisse de 31,6% résulte du transfert au budget annexe du centre aquatique des charges d'intérêts du bail emphytéotique administratif (-500K€), ainsi que d'une gestion de dette optimisée.

2.2.6 Les autres charges

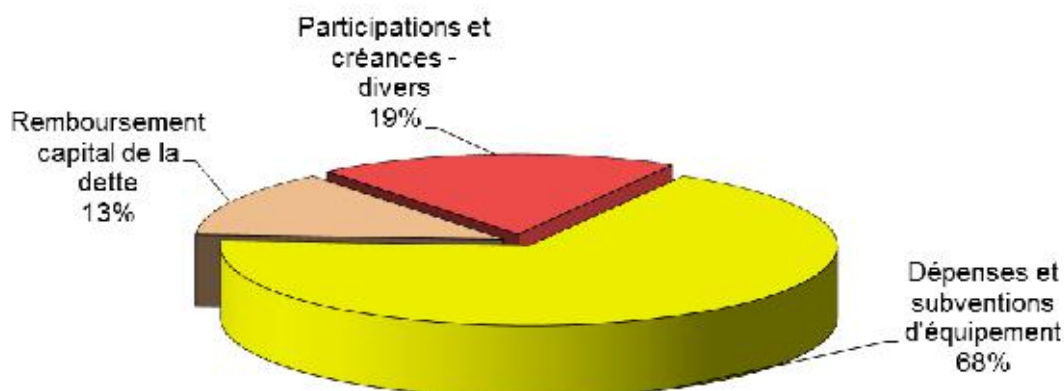
L'enveloppe de **1,6 M€** connaît une forte progression (+60%), en raison de la contribution au fonctionnement du budget annexe du centre aquatique en année pleine.

3 SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES INVEST	BP N-1	Propositions 2018	Evolution
Dépenses et subventions d'équipement	31 921 288	23 783 093	-25.5%
Remboursement du capital de la dette	4 917 000	4 715 000	-4.1%
Opérations de refinancement infra-annuel	1 967 000	6 039 000	207.0%
Participations et créances	1 463 936	5 005 000	241.9%
Divers (cautionnements, remboursement de fonds)	1 555 000	1 665 000	7.1%
Total	41 824 224	41 207 093	-1.5%

*Répartition des Dépenses réelles d'investissement
(hors refinancement infra-annuel 2 M€)*



La Ville consacre 23,8 M€ en 2018 aux dépenses et subventions d'équipement.

Les principales opérations prévues au budget 2018 sont les suivantes :

3.1.1 Le renouvellement urbain

- Poursuite du projet de Ville : 3,1 M€ sont prévus en 2018 afin de finaliser les

travaux de la phase 3 (abords de l'hôtel de ville et cours Marigny).

- Aménagements urbains (2,3M€) : L'aménagement de la Place Bérauld entre dans la phase travaux (1M€). La réalisation des projets issus du comité de pôle, chargé d'étudier l'amélioration des accès aux transports en commun, se poursuit avec la finalisation de l'aménagement du pont République/Dr lebel (136K€). La réalisation d'espaces apaisés est programmée pour la rue Joseph-Gaillard (218K€). Des aménagements sont également prévus rue de Fontenay (66K€) et rue DeFrance (401K€), ainsi qu'à proximité du groupe scolaire Mirabeau (146K€). La rénovation des jardinières et des trottoirs représente 279K€. Divers travaux de voirie sont également prévus (200K€).
- Modernisation de l'éclairage public : 280K€ sont inscrits pour la poursuite du programme de remplacement de candélabres et lanternes vétustes ainsi que de la mise en conformité des armoires électriques. Divers travaux d'éclairage sont également prévus (84 K€).
- Vidéoprotection : 187K€ sont prévus pour le remplacement et le raccordement de caméras.

3.1.2 Les équipements publics

- Construction du groupe scolaire rue Mirabeau : 3,7M€ sont prévus pour la suite de la phase travaux de cette opération.
- Gymnase de l'Est : 1,1M€ sont prévus pour le lancement de la phase travaux de réhabilitation et d'extension de l'équipement.
- Rénovation de l'Eglise Notre-Dame : le projet initié en 2017 entre dans sa phase de réalisation pour un montant de 810K€.
- Maternelle du Nord : la création de la salle de restauration est budgétée pour 600K€.
- Élémentaire Est Passeleu : la réfection des réseaux de chauffage continue en 2018 (353K€).
- Le plan handicap : la mise en accessibilité des bâtiments publics (320K€) et des espaces urbains (70K€) se poursuit.
- Le programme de modernisation des réseaux (Très Haut Débit) dans les bâtiments publics continue (391K€).
- La réalisation de divers travaux est prévue dans les écoles maternelles et élémentaires (349K€) ainsi que l'installation de tableaux numériques supplémentaires

(176 K€), divers travaux également dans les crèches municipales (323K€) dont notamment la création d'une maison des assistantes maternelles à l'école Viennot et celle d'un relais assistantes maternelles à l'école Vernaudon ; dans les bâtiments administratifs (517K€) et les équipements sportifs (228K€), ainsi qu'à l'espace Sorano (72K€).

- Les études en vue du lancement de futures opérations : études environnementales (30K€), rénovation Colonie Habère Poche (20K€), des études techniques à l'espace Sorano (18K€) ; diagnostic thermique de divers bâtiments (20K€).

3.1.3 Les autres opérations :

• Les **subventions d'équipement versées** portent sur les opérations suivantes :

- Les surcharges foncières versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux (2,5M€).
- La part investissement de la participation au budget annexe du Dôme, en année pleine (761K€).
- La part investissement de la contribution au SIVU (456K€).
- La part investissement du contingent incendie (128K€).
- Les aides au ravalement (80K€).

• Les **opérations foncières** :

- Une provision de 1M€ est inscrite pour faire face à d'éventuelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des bailleurs sociaux.
- La préemption d'un bien immobilier sis au 62 rue de la Jarry est également prévue (330 K€).

3.1.4 Les participations, créances et diverses dépenses d'investissement

Le poste correspond principalement à l'augmentation de la participation au capital de la VINCEM (5 M€) qui est intégralement financée par l'excédent de liquidation de l'OPH de Vincennes.

3.1.5 Les opérations pour compte de tiers

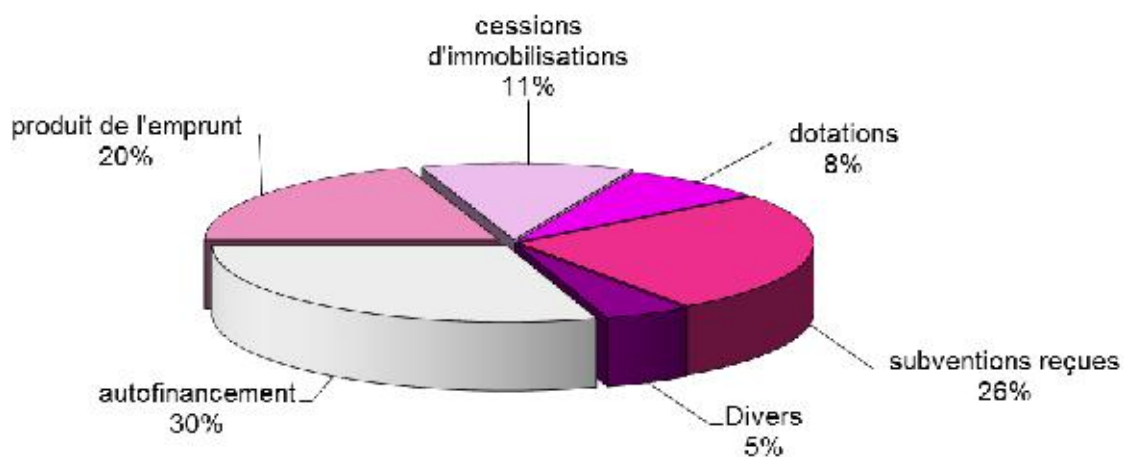
Equilibré en dépenses et en recettes, ce poste correspond aux frais de démolition des locaux de la cité industrielle rue de La Jarry (1.5M€). Ces charges seront ensuite transférées au Sivu qui en effectuera le remboursement à la ville.

3.2 Le financement des dépenses d'investissement

Le financement de la section d'investissement est assuré par les postes suivants :

RECETTES INVEST	BP N-1	Propositions 2018	Evolution
subventions reçues	2 990 865	9 074 127	203.4%
produit de l'emprunt	7 900 000	7 000 000	-11.4%
Opérations de refinancement infra-annuel	1 967 000	6 029 000	206.5%
cessions d'immobilisations	12 590 000	4 113 000	-67.3%
dotations	2 909 500	2 800 000	-3.8%
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	4 388 000	1 660 600	-62.2%
Sous-total (réel)	32 745 365	30 676 727	-6.3%
autofinancement	9 078 859	10 530 366	16.0%
Total (réel + autof)	41 824 224	41 207 093	-1.5%

Répartition des recettes d'investissement (hors refinancement infra-annuel 6 M€)



3.2.1 Les subventions d'équipement reçues :

Les recettes escomptées atteignent exceptionnellement **9,1 M€**, en forte progression de 203,4%. Parmi les subventions les plus importantes figurent celles versées par les organismes suivants :

- OPH (excédent de liquidation) : financement de l'augmentation de capital de la

Vincem destinée à des opérations en matière de logement social (5 M€), ainsi que de surcharges foncières municipales (1,8 M€)

- Région : Construction du groupe scolaire Mirabeau (480 K€) et aménagement du gymnase de l'Est (120 K€) ;
- CAF : travaux dans les crèches (194 K€), création du centre de loisirs du GS Mirabeau (155 K€) et travaux dans divers centres de loisirs (36 K€)
- RATP : travaux d'étanchéité sur le pont République/Lebel (67 K€)
- Métropole du Grand Paris : aménagement de la place Bérault (300 K€) et des travaux sur le réseau de chauffage de l'école élémentaire de l'Est (119 K€)
- Etat : produit des amendes de police destiné à l'amélioration de la circulation routière (457 K€),
- Caisse des écoles : modernisation des équipements informatiques (TICE) et plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les écoles (202 K€)
- Fédération Française de Football : engazonnement du stade (80 K€)

3.2.2 Un financement par emprunt estimé à 7 M€ :

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2018 est évalué à 7 M€, contre 7,9 M€ au budget primitif 2017.

En tenant compte du remboursement du capital de la dette (4,7 M€) et de l'emprunt 2017 non mobilisé de 4 M€, la variation prévisionnelle maximum de l'encours de dette atteint 6,3 M€ au budget 2018. Toutefois, le niveau effectif dépendra des mobilisations d'emprunts réalisées lors de l'exercice 2018.

Le recours à l'emprunt reste contenu puisqu'il ne couvre que 20% du besoin de financement confirmant la bonne maîtrise de la Ville de son endettement.

3.2.3 Les cessions d'immobilisations :

Les produits de cessions atteignent **4,1 M€** et retrouvent ainsi leur niveau de 2016 après une hausse exceptionnelle en 2017.

L'évolution de ce chapitre dépend étroitement du calendrier des opérations :

- Cession de l'immeuble du 144 rue de Montreuil (1,3 M€)
- Cession de l'immeuble 15 rue de Montreuil (1,3 M€)

- Cession de l'immeuble 62 rue de la Jarry (330 K€)
- Inscription d'une provision en dépenses et recettes des opérations immobilières destinées aux bailleurs sociaux (1 M€)
- Cession de baux commerciaux (100 K€).

3.2.4 Les dotations et fonds globalisés :

Ce poste s'élève à **2,8 M€** et correspond au FCTVA

3.2.5 Les recettes diverses d'investissement :

Le poste correspond principalement aux travaux exécutés d'office et sous mandat (en dépense/recette) :

- une opération sous mandat du SIVU relative à la réalisation de travaux de démolition et de sécurisation de la cité industrielle (1,5 M€)
- la réalisation et le remboursement de travaux exécutés après mise en demeure de propriétaires en matière de ravalement, d'hygiène ou de sécurité (150 K€):

3.2.6 Un autofinancement porté à 10,5 M€

La stabilisation des dépenses de fonctionnement conjuguée à l'augmentation des recettes de fonctionnement permet d'accroître le niveau d'autofinancement à 10,5 M€, conformément aux règles de gestion que la majorité municipale s'est fixées.

L'évolution de l'autofinancement dégagé pour les budgets primitifs depuis 5 ans montre un développement de notre capacité de financement :



3.2.7 Un encours de dette maîtrisé de 46,6 M€ :

Le stock de la dette du budget principal au 31 décembre 2017 diminue pour atteindre **46,6 M€** contre 48,2 M€ l'année précédente.

L'annuité 2018 de la dette propre correspond aux intérêts estimés à 1 M€ et le remboursement du capital estimé à 4,7 M€.

L'encours du budget annexe du Centre Aquatique le Dôme s'élève à 13,5 M€.

Au final, l'encours consolidé de l'ensemble des budgets au 31 décembre 2017 atteint 60,1 M€ portant l'encours par habitant à 1 212€.

Exercice au 31 décembre	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne nationale de la strate de 20 à 50 000 habitants	Moyenne nationale de la strate de 50 à 100 000 habitants
Encours de la dette /habitant	982	964	940	960	939	1 118	1 475
Encours consolidé (avec BEA)	1 293	1 265	1 226	1 239	1 212		

4 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le budget annexe 2018 de la restauration municipale s'équilibre à hauteur de 196 810 €. Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de repas (193 K€) et frais divers (3K€),
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des repas (65K€), et contribution du budget principal (131K€).

5 BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

Le budget annexe 2018 des spectacles vivants s'équilibre à hauteur de 163 706 €. Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : achat de spectacles (111 K€) et de prestations externes de régie technique (16 K€), location de matériel technique (21 K€), et taxes diverses (15 K€).
- En recettes de fonctionnement : produit de la vente des billets (90 K€), contribution du budget principal (67 K€) et celle du Département (6 K€).

6 BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Le budget annexe 2018 des marchés d'approvisionnement s'équilibre à hauteur de 317 000 €. Il correspond aux postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : montage et démontage des modules de marchés (115 K€), frais de personnel (80 K€), fluides (13 K€), fournitures liées à l'animation (8 K€), entretien des installation électriques (10 K€) et frais divers (30 K€)
- En dépenses d'investissement : achat de matériel : barres, crochets (25K€), évolution du logiciel de gestion de la régie (5K€).
- En recettes de fonctionnement : droits de place (275 K€) et redevances annexes d'animation (12 K€).

L'équilibre des sections génère un autofinancement de 20 K€.

7 BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE LE DÔME

Un budget annexe a été créé par délibération du 1^{er} mars 2017 pour individualiser les dépenses et recettes relatives au centre aquatique, qu'elles soient liées à l'emphytéote ou au fermier.

Il est géré Hors Taxe, à l'instar des autres budgets annexes, et s'équilibre à hauteur de 2 156 540 €.

Il est principalement composé des postes suivants :

- En dépenses de fonctionnement : part fonctionnement du loyer du BEA (maintenance, frais d'assurance et de gestion (257 K€), intérêt de la dette (641 K€), contribution versée au fermier (386 K€), taxe foncière (81 K€).
- En recettes de fonctionnement : part fonctionnement de la contribution du budget principal (1 346 K€), redevance d'occupation du domaine public versée par le fermier (38 K€).
- En dépenses d'investissement : part investissement du loyer du BEA (remboursement du capital de la dette (468 K€).
- En recettes d'investissement : part investissement de la contribution du budget principal (761 K€).

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la Ville, les budgets primitifs annexes de la restauration municipale, des spectacles vivants, des marchés d'approvisionnement et du centre aquatique tels que présentés dans les documents budgétaires joints à la présente note.

Pour les budgets annexes correspondants à des services publics industriels et commerciaux, il est également demandé d'approuver le montant des contributions versées par le budget principal à ces budgets annexes.